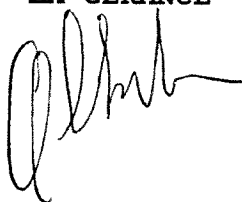


AWG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 37 Rue d'Antibes c/o Assist'entreprises
06400 CANNES
R.C.S. CANNES B 792 818 148

Comptes annuels de l'exercice
Clos le 31 MARS 2023
Approuvés par l'assemblée générale
Ordinaire du 30 Septembre 2023

CERTIFIES CONFORMES
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'A' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/03/2023	Net au 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 497	2 497		
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	985 300		985 300	295 000
Autres immobilisations financières				
Total	987 797	2 497	985 300	295 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	139		139	
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 369		6 369	5 083
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				3 382
Total	6 508		6 508	8 465
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				321
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				321
TOTAL ACTIF	994 305	2 497	991 808	303 787

	Net au 31/03/2023	Net au 31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	224 457	215 653
Résultat de l'exercice	2 821	8 805
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	228 379	225 557
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		40 838
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires	3 199	
Associés et dettes financières diverses	62 240	17 215
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	2 929
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux	4 812	6 148
. Etat, impôts sur les bénéfices		2 279
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		7 980
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	1 078	841
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	690 300	
Total	763 429	78 229
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	991 808	303 787

AWG

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 37 Rue d'Antibes c/o Assist'entreprises
06400 CANNES
R.C.S. CANNES B 792 818 148

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2023
STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'Assemblée Générale décide que le bénéfice	
de l'exercice s'élevant à la somme de	2.821 €
sera inscrit au compte report à nouveau de	224.457 €

Pour former un nouveau solde créditeur de	227.278 €

Cette affectation a été adoptée sans changement.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE



ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/03/2023

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.